



AVIS AU PUBLIC

Commune de SIXT-FER-A-CHEVAL

Enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

Dans le cadre du projet de réhabilitation-extension du refuge des Fonts

Par arrêté n° AT2023_15_D en date du 13 juin 2023 le maire de Sixt-Fer-à-Cheval a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU, dans le cadre du projet de réhabilitation-extension du refuge des Fonts, du vendredi 30 juin 2023 (9h) au lundi 17 juillet 2023 (12h) inclus.

Durant la période d'enquête publique, le dossier sera déposé en Mairie, où le public pourra, outre les permanences du commissaire enquêteur, en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie (lundi / mardi / jeudi de 9h à 12 h et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en Mairie ou les adresser à la commissaire enquêtrice, par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-sixtferacheval.fr ou par voie postale en Mairie – 55 route de la cascade du Rouget – 74740 SIXT FER A CHEVAL.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie-sixtferacheval.fr> ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public, en Mairie pour consultation du dossier dématérialisé, aux jours et heures habituels d'ouverture. Enfin, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique sur simple demande auprès de M. le Maire.

Mme Vanessa TANI, désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par Décision n°E23000089/38 en date du 12 juin 2023, se tiendra à la disposition du public en Mairie de Sixt-Fer-à-Cheval, afin de recevoir les observations et propositions du public, les :

- Vendredi 30 juin 2023 de 9h à 12h ;
- Lundi 17 juillet 2023 de 9h à 12h.

La commissaire enquêtrice rendra son rapport dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Il sera ensuite consultable en Mairie pendant un an.

Le maire, Stéphane BOUVET